



Plan opérationnel

1) Introduction

Le présent document expose le plan opérationnel développé pour la période d'octobre 2015 à octobre 2019. Il structure les objectifs stratégiques poursuivis par l'Institut et identifie les objectifs opérationnels qui permettront à l'IWEPS de réaliser ses missions (arbres à objectifs).

La mise en œuvre du plan se fondera sur la réalisation d'un programme de travail scientifique pluriannuel tel que prévu à l'art. 12 du Décret du 4 décembre 2003. Ce programme de travail comporte deux grandes composantes. D'une part, principalement sur base de la Déclaration de Politique Régionale (DPR, 2014-2019), trois thématiques prioritaires (TPL) ont été identifiées pour la législature. D'autre part, le programme pluriannuel se compose de l'ensemble des projets qui s'inscrivent dans les missions de base de l'Institut.

Le plan opérationnel a été rédigé en suivant un déroulement particulier en cinq étapes :

- 1) Elaboration d'une analyse SWOT associant les membres du Comité Stratégique (Costra) de l'Institut ;
- 2) Analyse comparative des résultats avec la SWOT réalisée en 2011 lors de la confection du Plan opérationnel rédigé par l'Administrateur général ;
- 3) Elaboration d'un arbre d'objectifs à partir de celui réalisé dans le Plan opérationnel de 2011 ;
- 4) Consultation des membres du personnel à l'occasion de réunions de direction (septembre 2015) ;
- 5) Rédaction finale du plan opérationnel avec l'identification du programme de travail pluriannuel (mars 2016).

Pour soutenir l'ensemble de ce travail de réflexion à la fois stratégique et opérationnelle, différents documents ont été mobilisés et exploités, parmi lesquels le décret fondateur du 4 décembre 2003 instituant l'IWEPS, le Plan opérationnel actuel, en ce compris ses éléments d'analyse, la Déclaration de Politique Régionale (DPR, 2014-2019), le PM.4.0, la Déclaration de Politique

communautaire dans le cadre de l'accord de coopération Synergies Statistiques avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et, enfin, l'accord de coopération portant sur l'interfédéralisation de la Statistique et l'Institut des Comptes Nationaux.

2) Cadre juridique

2.1. Décret fondateur

L'arrêté du Gouvernement wallon du 18 décembre 2003 (MB du 31-12-2003, p. 62412) a fixé au 1^{er} janvier 2004 la date d'entrée en vigueur du décret du 4 décembre 2003 créant l'Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS). L'IWEPS est un organisme d'intérêt public de catégorie A dont les missions principales sont décrites aux articles 9 et 10 du décret fondateur.

Art. 9. L'Institut a une mission générale d'aide à la décision, qu'il exerce à la fois par une mission scientifique transversale et par une mission de conseil stratégique (...).

Art. 10. La mission scientifique transversale consiste dans la centralisation, la publication et le traitement des statistiques régionales, l'élaboration de plans pluriannuels de développement des statistiques régionales et la formulation de propositions en la matière, ainsi que dans la réalisation de recherches fondamentales et appliquées, principalement dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement.

L'Institut est chargé de la collecte, du stockage et de l'exploitation des données indispensables à la conduite de la politique régionale. Le Gouvernement établit les règles de coordination entre l'Institut et les autres services administratifs chargés de la récolte des données et du traitement de celles-ci. Ces règles de coordination peuvent être concrétisées par des conventions et doivent prévoir l'accès de l'Institut aux données validées de l'ensemble des services administratifs de la Région et aux études scientifiques commandées par ces services.

L'Institut constitue l'interlocuteur régional unique des instances statistiques fédérales et européennes.

La mission de conseil stratégique consiste à réaliser des exercices d'évaluation, confiés par le Gouvernement dans les matières qui relèvent de sa compétence. Elle comprend également la réalisation d'études prospectives.

L'IWEPS est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens des informations diverses qui vont de la présentation de statistiques et d'indicateurs à la réalisation d'études et d'analyses approfondies dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.

2.2. Interfédéralisation de la statistique et de l'Institut des comptes nationaux

Le 12 novembre 2015, l'Arrêté du Gouvernement wallon a désigné l'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique comme autorité statistique de la Région wallonne. Cette reconnaissance permet ainsi à la Région de se doter d'une autorité statistique qui puisse prendre part à la création de l'Institut Interfédéral de la Statistique et à la réforme de l'Institut des Comptes Nationaux. En cette qualité, l'Institut se doit de respecter le prescrit européen en matière pratiques de (Règlement (CE) 223/2009) dont les aspects déterminants sont l'indépendance professionnelle, l'impartialité, l'objectivité, la fiabilité, le secret statistique et le rapport coût-efficacité. Ainsi, l'IWEPS sera en charge pour la Wallonie des missions découlant de l'accord de coopération au sein de l'Institut Interfédéral de la Statistique.

2.3. Le paquet législatif sur la gouvernance économique de l'UE et la Stratégie EU2020

Selon les termes de l'art. 77 du décret du 15 décembre 2011 tel que modifié par le décret du 23 décembre 2013 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon, l'IWEPS est chargé, au moins une fois par an, de réaliser une évaluation du respect des objectifs sociaux, économiques et environnementaux que l'Union européenne s'est fixée dans sa Stratégie EU2020.

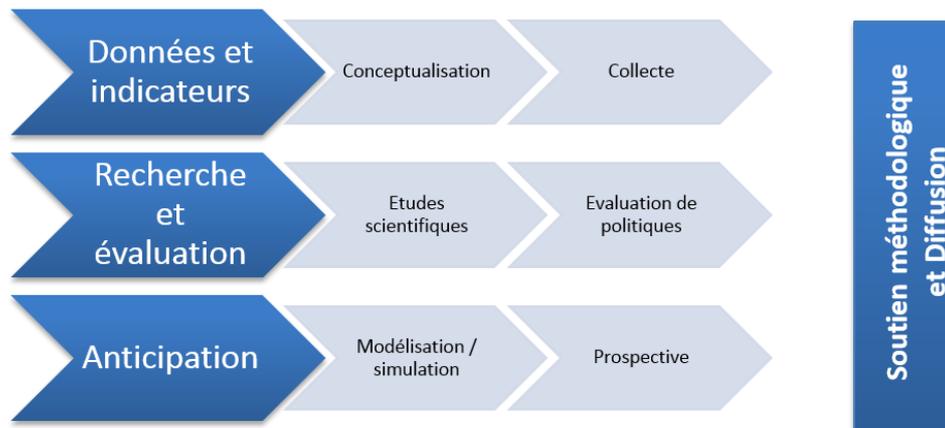
En cas d'adoption d'un mécanisme de correction budgétaire par le Gouvernement wallon, l'art. 78 §3 du décret susmentionné prévoit que l'IWEPS réalisera une évaluation *ex ante* des impacts sociaux, environnementaux et économiques.

2.4 Perspectives

Le « pacte pour l'emploi », souhaité par le Gouvernement et actuellement en négociation avec les partenaires sociaux wallons, devrait contenir un volet consacré à l'amélioration du dialogue social en Wallonie dans la perspective de la mise en place d'une concertation sociale structurée et permanente. Dans ce cadre, l'IWEPS pourrait être sollicité afin de d'alimenter de façon structurée le dialogue et la concertation sociale. Le présent plan opérationnel doit donc être envisagé dans une vision dynamique afin d'intégrer les aménagements nécessaires à l'accompagnement du dialogue social.

3) Les missions de l'institution

MISSIONS DE BASE



Description

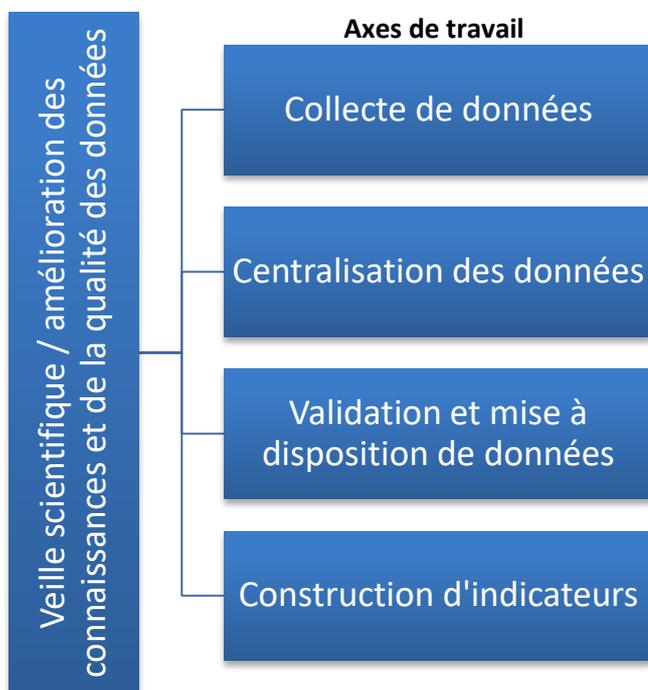
a) Données et indicateurs¹

La *direction données et indicateurs* concentre les missions statistiques de l'Institut. Elle participe ainsi à la production d'un système statistique à même d'éclairer la prise de décision, la recherche ou toute autre démarche visant à mieux connaître l'état de notre région. C'est dans cette perspective que certains indicateurs particuliers sont conçus et calculés.

Les données portent essentiellement sur la Wallonie, au niveau de la région, des provinces, des communes, voire dans certains cas à un niveau infracommunal. Cette perspective d'éclairage du territoire est parallèlement couplée à de multiples projets de comparaison internationale, inter et intra-régionale, notamment au travers des collaborations entretenues avec d'autres Instituts statistiques.

Pour atteindre ces objectifs, les données sont produites directement en interne ou par (dés-)agrégation de données externes. Une fois effectuées les vérifications d'usage, se déploie alors le travail d'analyse visant à sortir de ces données un maximum d'informations utiles. Vient enfin l'étape de diffusion, sous toutes ses formes (publications, cartes, cubes statistiques, tableaux, graphiques, etc.). Cette dernière étape prendra de plus en plus de place dans le travail de la direction durant les prochaines années, notamment en embrassant les problématiques de data-visualisation ou encore d'e-learning, le tout dans une perspective que nous voulons garder fondamentalement critique.

¹ Les principaux projets de la direction sont décrits en annexe.



Les objectifs

- Produire des fiches d'informations communales ;
- Produire des chiffres-clefs de la Wallonie ;
- Collaborer à production de données en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Concevoir et alimenter un portail dynamique d'accès aux données ;
- Concevoir et mettre à jour une série d'indicateurs utiles à la prise de décision (EU2020, FEDER, FSE, Indicateurs complémentaires au PIB) ;
- Participer, dans le cadre de l'Interfédéralisation de la statistique, à la construction et à la réalisation des programmes statistiques fédéral et européen ;
- Concevoir et mettre en œuvre des outils de collecte de données *ad hoc* (données administratives, enquêtes, *big data*).

b) Recherche et évaluation²

La Direction « Recherche et Evaluation » poursuit deux missions, la recherche et l'évaluation, qui sont indispensables à la réalisation de la mission générale de l'IWEPS d'aide à la prise de décision en Wallonie. Ainsi, nous veillons à ce que nos analyses scientifiques de phénomènes sociaux, économiques et environnementaux soutiennent l'action politique et notamment le pilotage stratégique des politiques publiques afin de garantir leur adéquation avec les besoins de la société wallonne, et cela dans un souci d'intérêt général.

Les travaux de notre direction s'appuient sur le système statistique et les techniques prospectives développés par les deux autres directions scientifiques de l'IWEPS « Données et Indicateurs » et « Anticipation des phénomènes socio-économiques ».

² Les principaux projets de la direction sont décrits en annexe.

La pluridisciplinarité de notre équipe garantit la maîtrise d'un ensemble riche d'approches et de méthodologies. Combinée avec l'indépendance intellectuelle, elle assure la haute qualité et rigueur scientifiques des recherches et évaluations que nous menons. En confrontant les points de vue et en stimulant la réflexivité quant aux méthodes déployées, la pluridisciplinarité et/ou transversalité permettent d'approfondir à tout niveau (régional et local) notre compréhension des enjeux actuels et futurs de la société wallonne et d'y apporter des solutions efficaces et efficientes.

Les sujets de nos recherches et évaluations de politiques publiques sont intrinsèquement liés au territoire wallon, mais s'inscrivent dans un cadre de référence correspondant à la communauté scientifique internationale et à la littérature qui en est issue, dans les domaines des sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement.



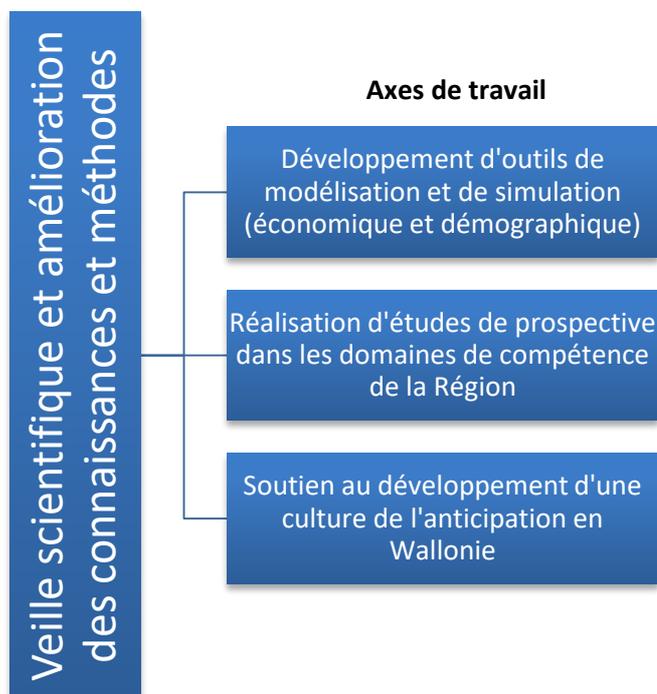
Les objectifs

- Concevoir et mettre en œuvre des évaluations de politiques publiques ;
- Concevoir et mettre en œuvre des analyses dans les domaines de compétence de la Région (économie, mobilité, entrepreneuriat, développement territorial, santé, immigration, marché du travail, fonction publique...) ;
- Développer des méthodologies innovantes, rigoureuses et efficientes pour l'évaluation des politiques publiques ;
- Organiser l'accompagnement méthodologique en matière d'évaluation.

c) Anticipation³

L'aide à la prise de décision ne peut se concevoir à la mesure unique du présent et du passé. Elle requiert la prise en considération des futurs possibles et des enjeux dont l'avenir est porteur.

C'est conscient de cette nécessité que l'IWEPS a développé une direction scientifique entièrement dédiée à l'« Anticipation des phénomènes socio-économiques ». Au sein de cette direction, un ensemble de recherches et d'analyses sont menées afin de porter un éclairage scientifiquement fondé sur les évolutions potentielles des dynamiques économiques et sociales dans notre région.



Les objectifs

- Fournir des analyses de la conjoncture wallonne ;
- Fournir des analyses macro-économiques et des études structurelles de l'économie wallonne ;
- Fournir des représentations modélisées de l'économie régionale (HERMREG) ;
- Fournir des projections démographiques ;
- Concevoir et mettre en œuvre des études de prospective.

³ Les principaux projets de la direction sont décrits en annexe.

4) Arbre d'objectifs

Axe stratégique

Production et mise à disposition de statistiques et d'études scientifiques en soutien à la prise de décision en Wallonie

L'axe stratégique est directement fondé sur les missions fondamentales de l'Institut telles qu'elles sont mentionnées dans le décret fondateur du 4 décembre 2003 et plus particulièrement dans son article 4 qui stipule que « l'Institut a une mission générale d'aide à la décision, qu'il exerce à la fois par une mission scientifique transversale et par une mission de conseil stratégique. »

Objectifs stratégiques :

OS1 – Inscrire l'IWEPS dans le paysage institutionnel régional, fédéral et européen en qualité d'organe de référence indépendant

Comme le stipule le Décret du 4 décembre 2003 en son article 10, « l'Institut constitue l'interlocuteur régional unique des instances statistiques fédérales et européennes ». Depuis de nombreuses années, l'IWEPS collabore activement avec les instances fédérales et plus particulièrement avec la DG-Stat (SPF économie) dans le cadre du Conseil supérieur de statistique ainsi que dans le cadre du Comité de coordination de la DG-Stat. La sixième réforme de l'Etat a renforcé le rôle des entités fédérées dans le système statistique belge. Ainsi, les entités fédérées, au travers de leur institution statistique respective, composeront dès janvier 2016 le nouvel Institut Interfédéral de Statistique (IIS) ainsi que l'Institut des Comptes Nationaux (ICN). Pour mener à bien sa participation à ces deux instances « interfédérales », l'IWEPS entend poursuivre l'amélioration et, le cas échéant, l'adaptation de ses processus de travail.

L'Institut a une mission générale de soutien stratégique à la décision qui nécessite un positionnement transversal vis-à-vis des administrations qui composent le paysage institutionnel wallon. Cette transversalité doit s'entendre à deux niveaux. L'IWEPS, dans le développement de ses projets et en fonction des ressources disponibles, doit pouvoir, d'une part, prendre en considération les attentes et besoins stratégiques des administrations partenaires et, d'autre part, soutenir ces dernières dans la mesure des ressources disponibles d'un point de vue méthodologique dans la réalisation de leurs objectifs opérationnels.

L'indépendance d'une institution comme l'IWEPS est une condition *sine qua non* pour la crédibilité de ses travaux. L'indépendance ne peut être garantie uniquement par décret ; elle doit être concrètement mise en œuvre au travers de dispositifs spécifiques accompagnant les différentes activités et projets réalisés. Parmi ces dispositifs, certains font directement référence au code de bonnes pratiques de la statistique européenne, d'autres sont construits de manière *ad*

hoc comme par exemple le Comité Transversal d'Encadrement qui accompagne les programmes évaluatifs des grandes politiques publiques (PM2.V ; PM4.0).

OS2 – Développer et consolider le rôle de l'institution dans la production, l'analyse et la mise à disposition de données et d'indicateurs

En termes de soutien stratégique à la prise de décision, les données et indicateurs peuvent être mobilisés dans les activités de l'Institut à trois niveaux différents. Tout d'abord, l'IWEPS doit veiller à maintenir, développer et centraliser une production de données et d'indicateurs de qualité (validité et pertinence) sur un ensemble de domaines jugés essentiels. Ce matériau doit ensuite alimenter des travaux d'analyse approfondie des phénomènes observés. Il convient enfin de déployer les dispositifs de mise à disposition les plus pertinents de manière à assurer la meilleure visibilité possible aux données comme à leur analyse.

OS3 – Développer et consolider le rôle de l'institution dans la production de travaux d'évaluation des politiques publiques

L'IWEPS participe depuis de nombreuses années au développement d'une culture de l'évaluation en Wallonie, et plus particulièrement de l'évaluation des politiques publiques. Ce rôle doit encore être consolidé en se concentrant sur trois axes. Tout d'abord, en fournissant un soutien méthodologique aux administrations partenaires dans l'élaboration, le suivi ou la réalisation de programmes évaluatifs. Ensuite, en participant au partage d'expériences et de connaissances sur les dimensions de l'évaluation via des dispositifs de dissémination des savoirs. Enfin, en développant des expériences évaluatives directes en prenant en charge l'évaluation de certaines politiques publiques.

OS4 - Développer et consolider le rôle de l'institution dans la production d'études scientifiques de phénomènes socio-économiques

La réalisation d'études scientifiques sur des phénomènes socio-économiques est une activité de fond indispensable à la production d'une connaissance au service de la décision en Wallonie, non seulement pour les pouvoirs publics mais également pour les partenaires sociaux, le monde académique et les acteurs privés. La réalisation de telles études permet d'approfondir la compréhension des différentes facettes des réalités socio-économiques wallonnes, en venant compléter les travaux menés par ailleurs dans l'institution.

OS5 - Développer et consolider le rôle de l'institution dans la production de travaux anticipatifs et promouvoir la culture de l'anticipation

Force est de constater que la culture de l'anticipation est encore peu développée dans notre région. L'IWEPS, au regard de sa mission principale de soutien stratégique à la décision, doit porter en Wallonie le développement d'une telle culture, indispensable à toute réflexion collective sur la trajectoire de nos sociétés. L'anticipation des phénomènes socio-économiques recouvre plusieurs types d'activités différentes mais complémentaires. Les travaux prévisionnels, qu'ils portent sur l'économie ou la démographie, par exemple, permettent, toutes choses égales par ailleurs, de projeter les tendances actuelles. Les modèles de simulation économétrique apportent, quant à eux, une aide à l'identification des effets futurs de changements au niveau de l'économie ou des politiques publiques. Pour ce qui est de la prospective, elle explore, en s'appuyant sur des dispositifs consultatifs ou participatifs, des futurs possibles et aide ainsi la prise de décision. Ces trois types d'activités d'anticipation s'appuient sur une quatrième, la veille socio-économique et technologique.

Objectif stratégique transversal

Développer les conditions adéquates tant sur les plans scientifique, administratif qu'humain concourant à la réalisation des missions de l'Institut.

Pour soutenir cet objectif transversal, une analyse de l'adéquation entre les besoins de l'Institut et ses ressources humaines est nécessaire et ce, en accord avec ses missions, ses valeurs et son éthique.

Sur la base de cette analyse, la stratégie RH de l'IWEPS sera élaborée en s'appuyant sur les principes du *gender mainstreaming* et de la diversité afin de valoriser pleinement le potentiel de ses ressources humaines et de promouvoir le bien-être au travail.

Objectifs opérationnels :

OO1 - Améliorer la visibilité de l'institution aux niveaux local, régional, fédéral et international

Avec l'interfédéralisation de la statistique et des comptes nationaux, la communication externe de l'Institut doit faire l'objet d'une attention particulière tant aux niveaux local et régional qu'aux niveaux fédéral et européen.

En outre, la garantie de l'indépendance de l'IWEPS et sa mission de service public impliquent son insertion dans les réseaux scientifiques et son implication dans les procédures de validation scientifique des savoirs.

OO2 - Consolider l'approche par projet dans une optique de responsabilisation, d'autonomie, de collaboration et de recentrage sur les missions prioritaires

L'approche par projet est déjà inscrite dans les processus internes mais doit encore être systématisée et consolidée. Ainsi, la sélection et le suivi des projets doivent faire l'objet d'un travail continu à réaliser par le Comité Stratégique de l'Institut, qui doit également veiller à valoriser davantage la multidisciplinarité de l'équipe scientifique. En outre, les types de projets (d'initiative ou sur demande extérieure) mis en œuvre par les collaborateurs doivent rester diversifiés tout en permettant de garder une cohérence d'ensemble par rapport aux missions prioritaires de l'Institut et de promouvoir une utilisation efficace des ressources disponibles comme garante de la qualité de nos travaux.

OO3 - Développer et consolider les projets de collaboration scientifiques et administratifs

Les collaborations tant administratives (pouvoirs locaux, SPW, OIP, CESW, FWB, SPF, Union européenne...) que scientifiques sont essentielles non seulement pour la vitalité des différents projets en cours au sein de l'Institut mais également pour notre insertion dans le paysage administratif et scientifique.

OO4 – Diffuser et valoriser les travaux scientifiques de l'IWEPS

La valorisation des travaux rencontre un double défi.

On constate d'une part qu'un certain nombre de travaux et d'analyses ne sont pas suffisamment diffusés auprès des différents publics de l'Institut. Une politique de communication plus affirmée est donc essentielle afin de faire connaître davantage les travaux. A cet égard, tous les canaux de diffusion de l'information doivent être exploités en insistant sur les supports numériques.

A titre d'exemple, le site Internet de l'Institut fera l'objet d'une attention toute particulière et sera ainsi profondément révisé en termes d'ergonomie et d'accessibilité de l'information pour les usagers. Cette mise à disposition des travaux, tous supports confondus, doit se faire de manière appropriée, dans un langage accessible et directement utilisable par les différents publics (politiques, administratifs, citoyens, associatifs, académiques...) auxquels ils s'adressent. Cette approche « usagers » impliquera une stratégie de vulgarisation différenciée et une refonte de l'ergonomie des livrables en fonction des publics cibles et

des supports de médiatisation, le tout en lien avec les missions de soutien à la décision dévolues à l'Institut.

D'autre part, la valorisation doit également laisser une place de choix à la diffusion scientifique en visant une augmentation des publications dans les revues scientifiques. De telles procédures de diffusion et de valorisation de nos travaux sont indispensables pour assurer leur qualité scientifique et remplir nos missions de service public.

005 - Favoriser et développer l'implication de l'IWEPS dans des dispositifs de formation en lien avec nos missions scientifiques

A partir de ses expériences et de ses connaissances scientifiques, l'Institut doit participer à la diffusion des savoirs et ce, non seulement au niveau des dispositifs mis en œuvre par l'administration (Ecole d'administration publique) mais également via des interventions dans l'enseignement supérieur.

006 – Elaborer un plan stratégique RH

La stratégie RH est au service du plan opérationnel de l'Institut afin de lui permettre de combler ses besoins actuels et futurs. Elle se fonde sur des principes généraux qui constitueront la politique RH.

Le plan stratégique RH s'inscrit dans une logique projet et portera principalement sur deux axes d'actions : la gestion de l'emploi (déterminer l'évolution des métiers de l'Institut) et la gestion des compétences (établir un ajustement qualitatif des emplois et des ressources).

007 - Simplification des processus administratifs

Les processus administratifs sont indispensables au bon fonctionnement de l'Institut tant en interne qu'en relation avec nos usagers ou partenaires. Ceux-ci recouvrent les processus présents dans l'ensemble de notre institution avec une concentration plus importante au sein des activités en soutien des directions scientifiques.

5) Thématiques prioritaires pour la législature (TPL)

Dans le cadre de la poursuite de ses missions de base, l'Institut a la capacité d'orienter de manière prioritaire des ressources sur un nombre limité de thématiques. Trois thématiques ont ainsi été identifiées sur la base de la Déclaration de politique régionale pour l'ensemble de la législature. Chaque thématique prioritaire sera déclinée en projets spécifiques.

TPL1 : Evaluation PM4.0

Le programme d'évaluation reprend sept analyses évaluatives et une analyse macro-économique du contexte du Plan.

Il s'agit, à travers ce programme d'évaluation, d'identifier et de vérifier si les dispositifs mis en œuvre par le Plan contribuent à la réalisation de l'objectif général et des objectifs spécifiques retenus dans la logique d'intervention. Le programme d'évaluation s'entend dès lors en pleine cohérence avec les objectifs fixés par le Gouvernement et les modalités de l'évaluation du Plan prévues dans la note Gouvernance (23 juillet 2015).

Pour chaque analyse évaluative identifiée, des indicateurs de résultat seront confirmés après déclinaison précise de la question évaluative, détermination du champ couvert, de la méthodologie et des données à collecter. L'ensemble de ces éléments constitutifs du projet d'évaluation a fait l'objet d'une présentation au Comité transversal d'encadrement (7 septembre 2015) comme prévu dans le processus évaluatif décrit dans la note Gouvernance du Gouvernement wallon (23 juillet 2015).

Par ailleurs, les analyses évaluatives mobiliseront des méthodologies tant quantitatives que qualitatives. Pour chaque analyse évaluative sera privilégiée, dans la mesure du possible, une évaluation reposant sur une méthodologie de simulation / modélisation de chocs sur l'économie wallonne.

TPL2 : « Pauvreté »

Outre les indicateurs classiques déjà mobilisés tels que ceux issus de l'enquête SILC, le champ de la pauvreté et des inégalités sociales va être couvert par une série de projets mobilisant les trois directions de l'IWEPS.

Le premier niveau d'intervention et d'accompagnement est la constitution d'un tableau de bord d'indicateurs permettant de rendre compte de la pauvreté sous différents aspects.

Le deuxième consiste en 5 projets de recherche innovants :

- 1) Une réflexion sur les indicateurs et la dualité ménage-individu dans la mesure classique des inégalités de revenus et de la pauvreté monétaire. Il s'agira également de développer des statistiques sexuées et des indicateurs de genre susceptibles d'identifier la vulnérabilité différente des femmes et des hommes face à la précarité dans ses dimensions non-monétaires. Vu leurs risques accrus de précarisation, une attention particulière sera aussi portée aux familles monoparentales.
- 2) Une recherche longitudinale portant sur les conditions de vie et la précarité des indépendants.
- 3) Une recherche sur la grande précarité à travers les relais sociaux.
- 4) Une étude prospective sur la pauvreté à l'Horizon 2030-40.
- 5) Des évaluations ciblées de certains dispositifs du Plan Wallon de Lutte contre la Pauvreté (voir annexe) dans une perspective qui permet la comparaison entre groupes cibles différents (groupe A / groupe B).

TPL3 : « Emploi et marchés du travail »

L'accord institutionnel pour la sixième réforme de l'Etat a concrétisé le transfert d'un certain nombre de compétences liées au marché du travail aux régions. Il clarifie ainsi la répartition des rôles entre le pouvoir fédéral et les entités fédérées dans plusieurs matières, comme le contrôle de la disponibilité des chômeurs, la formation, l'insertion dans l'emploi, les services de proximité, et les publics cibles. En outre, les compétences étendues des entités fédérées en matière d'emploi s'inscrivent en grande partie dans les lignes directrices européennes pour l'emploi, d'où l'importance d'une mise en perspective des évolutions traversant les marchés du travail wallons et des politiques de l'emploi wallonnes. La Région s'est imposée une ligne de conduite budgétaire et des choix ont été posés concernant l'utilisation des moyens « marché de l'emploi ».

L'IWEPS mettra à profit son expertise de modélisation (HERMREG) afin d'aider les autorités régionales à modéliser et analyser les effets et coûts de différents scénarios de réforme des politiques de l'emploi décidées par le Gouvernement et aidera de la sorte à adapter, le cas échéant, ces politiques.

Par ailleurs, des études qualitatives seront également mises en œuvre. À titre d'illustration, une étude portera sur les effets des dispositifs qui seront mis en œuvre dans le cadre du Pacte pour l'emploi et la formation. Plus précisément, l'objectif poursuivi est de comprendre le(s) processus qui, outre les modifications réglementaires, viennent modifier les statuts et situations des citoyens concernés par ces réformes.

Il s'agira aussi dans le cadre de cet axe de prioriser des recherches de plus long terme qui visent à durablement améliorer les statistiques régionales de l'emploi.

Ainsi, l'analyse de la dynamique des créations et destructions brutes d'emplois au niveau des entreprises permettra de rendre visibles les mouvements qui restent cachés derrière les statistiques actuellement disponibles, notamment à travers les comptes de l'emploi.

Le nouveau cadre des politiques de l'emploi suite à la sixième réforme de l'emploi justifie aussi qu'on investisse des moyens dans l'opérationnalisation des bassins Enseignement-Formation-Emploi. L'IWEPS continuera à instruire le travail des Instances bassins relatif au recueil, à la synthèse, au croisement et à la mise en contexte des données relatives aux besoins d'emploi et à l'offre d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle existante sur les différents bassins.

Les besoins et pratiques de formation dans le secteur public seront investigués séparément à travers un focus sur la question dans le cadre du tableau de bord statistique que l'IWEPS produit de manière récurrente afin de suivre l'évolution de l'emploi et du travail dans les institutions publiques et d'obtenir une meilleure compréhension des caractéristiques structurantes de l'emploi public.

6) Modalités de communication avec le gouvernement

En respect du cadre réglementaire européen en matière de statistique, l'IWEPS réalise son programme de travail en toute indépendance en se fondant notamment sur la Déclaration de Politique Régionale ainsi que sur des consultations bilatérales avec l'ensemble des cabinets ministériels. Toutes les demandes spécifiques complémentaires émanant du Gouvernement wallon font l'objet d'un traitement prioritaire au niveau du Comité Stratégique de l'Institut. Celui-ci statue sur la faisabilité des demandes et détermine en concertation avec le Gouvernement, les conditions de leur réalisation éventuelle.

Tous les travaux réalisés (statistiques, évaluations, recherche et anticipation) font l'objet d'une programmation par projet précisant le calendrier de publication et de diffusion des résultats. Ce calendrier ne peut être adapté qu'en fonction de l'état d'avancement des travaux ou de conditions techniques particulières. Il est communiqué pour information au Gouvernement wallon. Tous les travaux réalisés sont rendus publics selon des modalités propres à chaque projet.

ANNEXE

Liste des principaux projets par direction scientifique

Direction de l'Anticipation des Phénomènes socio-économiques

1) Analyse conjoncturelle (récurrent)

L'IWEPS publie depuis une quinzaine d'années une note mensuelle de conjoncture, qui reprend une trentaine d'indicateurs sur la conjoncture belge et wallonne. Ces publications sont un outil de veille conjoncturelle qui permet de mettre en évidence tout changement dans les principales séries statistiques de l'économie wallonne. Elles préparent les analyses conjoncturelles menées tous les six mois à l'IWEPS.

2) Certificat en prospective (avec UCL-Ulg, récurrent)

Dans le cadre de sa mission de développement de la prospective en Wallonie, l'IWEPS a été à l'initiative, en 2014, de l'organisation, dès octobre, de la première édition du certificat interuniversitaire en analyse prospective. Ce programme de 75 heures a été développé par l'UCL et l'ULg en partenariat avec l'IWEPS et la SWEP.

Ce certificat s'adresse à toute personne titulaire d'un diplôme universitaire ou de l'enseignement supérieur de type long se destinant à occuper des fonctions dans le cadre de la préparation, de la commande, de l'organisation, du suivi et de la réalisation d'une démarche prospective, tant dans le cadre d'une politique publique, que dans celui d'un secteur économique, d'un programme social et du non marchand. Il convient à des acteurs investis dans les domaines de la coopération, l'emploi, la formation, l'éducation, la recherche, l'économie, la gestion, l'environnement, la santé, le transport, l'énergie, la culture, l'aménagement de l'espace, etc. En l'absence du titre requis, une admission par Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE) est envisagée.

Il présente plusieurs atouts : un partenariat interuniversitaire, une collaboration entre le monde universitaire, les pouvoirs publics, le secteur privé et le monde associatif, une participation d'experts nationaux et internationaux, des méthodes pédagogiques participatives et un séminaire intégratif mettant la prospective en action. S'articulant autour de trois modules de cours et se concluant par un séminaire d'intégration des acquis, il conjugue apports théoriques et études de cas. L'équipe enseignante est composée d'académiques spécialistes de la prospective et d'experts de terrain chevronnés; ce qui permet de renforcer le lien entre la théorie et la pratique.

3) Développements de comptabilité régionale (avec la BNB, récurrent)

Si l'IWEPS n'établit pas lui-même de comptabilité régionale officielle, cette statistique est une source d'informations économiques essentielles. Aussi, l'IWEPS participe-t-il, en qualité d'observateur, à l'examen des comptes et de leur méthodologie par le Comité scientifique de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN).

L'IWEPS prend également part aux travaux réalisés dans le cadre de la « convention d'extension des statistiques économiques régionales » établie en 2009 entre la Banque Nationale de Belgique et les trois Régions et reconduite en 2013. L'objectif poursuivi est de développer substantiellement l'arsenal de statistiques régionales dans un cadre comptable harmonisé. Trois groupes de travail ont ainsi été mis en place en partenariat entre la BNB et les Instituts régionaux (IBSA, SVR, IWEPS) pour améliorer la production de nouvelles statistiques économiques régionales. Le premier de ces groupes vise à produire un PIB régional trimestriel, de façon à répondre notamment à la demande de disposer plus rapidement de statistiques économiques. Le deuxième aborde la décomposition du PIB selon l'optique des dépenses et le troisième vise à ventiler par communauté et région les comptes, aujourd'hui globaux, des entités fédérées et des administrations publiques locales.

C'est essentiellement au sein du groupe de travail sur l'optique dépenses que l'IWEPS a pris la part la plus active (régionalisation des dépenses de consommation finale des ménages, celle des dépenses de consommation finale des administrations publiques et celle des institutions sans but lucratif au service des ménages).

Au-delà de ces collaborations, la comptabilité nationale offre un cadre de référence à plusieurs projets de l'IWEPS, pour lesquels l'Institut poursuit ses propres estimations. L'optique des revenus continue notamment à faire l'objet de ces analyses. Toutefois, les revenus des ménages sont proposés jusqu'au niveau des arrondissements dans les comptes. La répartition géographique fine de ces revenus, ainsi que leur dispersion, ne sont pas disponibles selon cette source. Afin d'approfondir l'analyse des revenus, les statistiques publiées par la DGSIE, issues des déclarations fiscales à l'IPP, une des sources principales de la comptabilité, continuent d'être collectées, examinées, cartographiées.

4) Hermreg (avec BfP et BNB, récurrent)

Le modèle HERMREG est un modèle de projection économique macro-sectoriel régional adossé au modèle national HERMES du BFP (projections pluriannuelles utilisées par exemple pour élaborer les programmes de stabilité de la Belgique). D'une architecture avant tout « top down » (laissant la primauté au modèle national dont il ventile les résultats entre régions), le modèle HERMREG est développé en phases successives afin d'aboutir à une architecture « bottom-up », adapté à la

simulation de chocs régionaux (variantes, politiques, pas uniquement nationales comme c'est le cas aujourd'hui).

5) Matrice input-output (récurrent)

Une matrice input-output décrit la façon dont chaque branche de l'économie s'approvisionne dans les autres branches de l'économie ou en importations pour produire des biens destinés à la consommation finale ou à l'exportation. Pour la Belgique, elle est actuellement effectuée de façon quinquennale par le BFP pour le compte de l'ICN sur la base de travaux préalables de la BNB (tableaux ressources-emplois). La matrice 2010 a été publiée en décembre 2013. Un tel outil permet d'estimer les effets en cascade que peut avoir un choc dans la production d'un bien ou d'un service particulier sur les autres secteurs d'une économie. La matrice inputs-outputs peut être utilisée seule, pour des analyses structurelles de l'économie. Elle peut aussi être intégrée dans des modèles économiques afin de simuler l'impact de développements attendus ou de certaines politiques économiques.

Au niveau régional, en l'absence des observations nécessaires, l'exercice doit reposer sur des hypothèses supplémentaires (notamment sur les technologies de production ou sur la destination supposée des ventes). Le BFP s'est attelé à un tel exercice de modélisation pour les années 2003 et 2007 à la demande l'administration flamande. Les résultats ont été très largement utilisés dans diverses études régionales en Flandre et en Wallonie (comptes de l'environnement en Flandre, relations interindustrielles pour la DGO6, empreinte écologique pour l'IWEPS, estimations pour une évaluation Marshall,...)

Le BFP a proposé aux différents instituts régionaux de s'associer à la mise à jour pour 2010 (cohérente avec le dernier exercice national) dans le cadre d'une convention. L'avantage de cette actualisation résiderait dans le passage à la NACE rév. 2 et dans l'intégration, autant que possible, des flux de commerce interrégionaux entre entreprises déjà investigués par le BFP (dans le cadre de leur apport à la convention BNB-Régions).

6) Perspectives communales (2015 – 2016)

Le projet vise à internaliser au sein de l'IWEPS une méthodologie et un outil de perspectives de population et des ménages pour les 262 communes wallonnes. Jusqu'à présent, cet exercice était confié par l'IWEPS à une équipe externe universitaire, une convention en cours doit se terminer au printemps 2016. Outre le suivi de la convention par la même équipe de l'IWEPS, le projet vise donc à créer une méthodologie en interne à l'IWEPS qui fournira à la fin de 2016 une remise à jour de ces données de perspectives. Celles-ci seront compatibles avec les perspectives du Bureau fédéral du Plan, qui sont établies au niveau des

arrondissements. La méthodologie utilisée pour les perspectives de population respectera les principes de la méthode des composantes (fécondité, mortalité, migrations) pour obtenir les structures par âge et sexe de la population sur trois bonds de cinq ans. Pour les ménages, la méthodologie utilisée reposera sur celle retenue par le Bureau fédéral du Plan en intégrant des variables géographiques (périurbanisation) et de mobilité (bassins...). La problématique devra tenir compte de la variabilité des indices démographiques due aux petits nombres.

7) Prospective « fonction publique » (novembre 2014 - décembre 2018)

Dans la DPR 2014-2019 « Oser, innover, rassembler », le titre XXVI est entièrement consacré aux services publics. Celui-ci adresse, au travers de différentes thématiques, l'enjeu fondamental d'une fonction publique en capacité de relever les défis auxquels nos sociétés sont confrontées. Parmi ces défis, on retrouve : la place des usagers (e-gouvernement, simplification administrative, open data...); l'innovation et la dynamisation de la gestion des services publics (contrat d'administration, synergies avec la FWB...); la promotion d'une fonction publique attractive et valorisante et l'offre de services responsables et exemplaires.

Ces défis font échos à des transformations du travail observées aujourd'hui dans les organisations publiques et qui correspondent à l'introduction de « l'orientation client » dans l'action administrative. Ce mouvement implique que l'action administrative se focalise sur les résultats davantage que sur les moyens, afin que la qualité du service fourni soit optimisée sur la base de la satisfaction du client.

Cette nouvelle dynamique s'accompagne, par ailleurs, d'une individualisation renforcée du travail des employés du secteur public et d'une plus grande flexibilité dans l'organisation du travail. Cette flexibilité est permise par le développement conjoint de la miniaturisation (Smartphone, tablette, ordinateur portable,...) et de la connectivité (généralisation des connections Internet haut débit à domicile et développement des Wifi publics). Ces transformations technologiques permettent en effet une reconfiguration du temps et des lieux de travail, qui permet d'associer de manière plus optimale les contraintes de mobilité et les contraintes de la vie privée à l'activité de travail.

Ces transformations supposent une plus grande autonomie organisationnelle des employés. Elles se traduisent dans une évolution des modes de gestion du secteur public, notamment en ce qui concerne les ressources humaines impliquées. On observe une personnalisation accrue de la situation de chaque travailleur et de nouveaux modes de leadership basés sur la confiance plutôt que sur le contrôle. Ceci permet de passer également à des dynamiques d'évaluation qualitative des employés, jugés sur le fond de leur travail plutôt que sur leur temps de prestation.

Ces modifications supposent donc des adaptations importantes au niveau de l'exercice des métiers de service public qui s'appuient sur des programmes de formation adaptés et, également, d'un rôle accru de la fonction RH dans la gestion des dynamiques de travail traduits par une réorganisation des comités de directions des ministères et organismes publics.

Ces différentes dynamiques affectant l'organisation du travail de l'administration et la gestion des ressources humaines constitueront un axe fort du projet.

Dans cette étude de prospective, nous n'abordons pas les besoins de la Fédération Wallonie-Bruxelles ni ceux des communes et provinces wallonnes.

8) Prospective « pauvreté en Wallonie » (février 2016 – mars 2018)

Pour rappel, la pauvreté peut être définie comme étant la « condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé de manière durable ou chronique des ressources, des moyens, des choix, de la sécurité et du pouvoir nécessaires pour jouir d'un niveau de vie suffisant et d'autres droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux » (Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU (E/C.12/2001/10, par. 8).

L'analyse prospective intégrera les spécificités de la Wallonie et devra prendre en compte les dynamiques de nature :

- démographique, telles que, par exemple, le vieillissement de la population et les phénomènes migratoires ;
- sociologique, comme, notamment, l'évolution des institutions familiale et éducative et du rapport effectif et culturel des Wallons à celles-ci, du système de valeurs dominantes, de la mobilité sociale intra et intergénérationnelle (intégrant également la notion de cohorte), de la perception de la pauvreté et de la stratification sociale ;
- géographique, issues de l'histoire locale et se traduisant par des particularismes infrarégionaux ;
- économique, telle que, entre autres, les modes de régulation ; l'exacerbation de la mise en concurrence, d'une part, des individus sur un marché du travail en contraction, et, d'autre part, des régions et des pays dans le cadre de la mondialisation du système de production ; les processus de surendettement ; l'accès à la consommation de biens et services et la disparité des revenus et des patrimoines ;
- technologique et énergétique, comme, par exemple, celles mises en évidence par les travaux de l'IWEPS en matière de prospective de la transition énergétique et d'accès à l'énergie ;
- juridique, portant sur l'accès effectif aux droits fondamentaux : en effet, la pauvreté n'est pas seulement un problème économique, c'est un phénomène

multidimensionnel qui englobe à la fois l'absence de revenus et l'inexistence des capacités de base nécessaires pour vivre dans la dignité. La pauvreté est à la fois une des causes et une des conséquences de violations des droits de l'homme et crée une situation favorable à d'autres violations. Les personnes vivant dans la pauvreté doivent faire face à d'énormes difficultés sur les plans économique, culturel et social lorsqu'elles essaient d'accéder à leurs droits. Par conséquent, elles subissent de nombreux préjudices qui sont étroitement liés et produisent des effets synergiques, notamment : conditions de travail dangereuses, logement insalubre, manque d'aliments nutritifs, accès inégal à la justice, absence de pouvoir politique et accès limité aux soins de santé – effets qui les empêchent de réaliser leurs droits et perpétuent leur pauvreté ;

- politique, comme, par exemple, la reconfiguration des paradigmes de l'action publique, l'évolution des moyens d'action de celle-ci, la recomposition de ses référentiels idéologiques, et l'évolution du paysage institutionnel et des droits en vigueur. La prise en compte de la dynamique politique dans le projet suppose l'intégration dans l'analyse prospective des modalités concrètes de mise en œuvre, d'opérationnalisation et d'organisation des orientations politiques adoptées ;
- ainsi que les conséquences de ces différentes dynamiques.

La recherche vise ainsi l'élaboration de scénarii détaillés d'évolutions possibles de la pauvreté en Wallonie.

Cette élaboration comportera :

- la présentation des cheminements y aboutissant ;
- la description qualitative des scénarii ;
- l'examen des opportunités et des risques présentés par chaque scénario.

Ces trois composantes devront s'articuler autour des trois mouvements suivants :

1. l'intégration des apports des acteurs de terrain, tels que, par exemple, le Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté, les Plans de cohésion sociale, les CPAS et les Relais sociaux, des experts et des opérateurs en matière de pauvreté en Wallonie. Cette intégration supposera la participation de ces parties prenantes au processus de recherche, selon des modalités à préciser et à convenir avec le comité d'accompagnement ;
2. l'appréhension systémique de l'appauvrissement et de la pauvreté sous la forme d'une modélisation qualitative du système à l'origine de son évolution, sous ses différentes formes ;
3. une cross fertilisation par échanges itératifs et réciproques entre ces deux premiers mouvements.

In fine, la recherche mettra en évidence des pistes d'action et expliciter des recommandations opérationnelles.

9) Prospective « réseaux de distribution énergétique » (février 2016 – octobre 2017)

Ce projet a pour objet l'analyse prospective de l'évolution possible des réseaux énergétiques en Wallonie. La recherche visera l'élaboration de scénarios détaillés d'évolutions des réseaux énergétiques en Wallonie aux horizons 2030 et 2050.

Cette élaboration comportera : a) la présentation des cheminements y aboutissant ; b) la description qualitative des scénarios et enfin, c) l'examen des opportunités et des risques présentés par chaque scénario.

Ces trois composantes devront s'articuler autour des trois mouvements suivants :

1. l'intégration des apports de l'administration wallonne et des acteurs de terrain, des experts et des opérateurs en matière d'énergie en Wallonie. Cette intégration supposera la participation de ces parties-prenantes au processus de recherche ;
2. l'appréhension systémique de la distribution d'énergie sous la forme d'une modélisation qualitative du système à l'origine de son évolution, sous ses différentes formes ;
3. une cross fertilisation par échanges itératifs et réciproques entre ces deux premiers mouvements.

In fine, la recherche mettra en évidence des pistes d'action et aboutira à des recommandations opérationnelles.

Cette recherche s'inscrit dans une perspective systémique et intégrera un travail empirique répondant aux critères de scientificité. Tout comme les références théoriques convoquées dans le cadre de la recherche, les méthodes de collecte et de traitement des informations seront clairement être explicitées. Une obligation de pertinence pour l'action publique et d'aide à la décision sera impérativement être respectée.

Le travail prospectif mené dans le cadre de ce projet intégrera les composantes suivantes :

- La délimitation et la description du champ d'analyse pertinent en prenant en compte de ses différentes composantes. Cette délimitation pourra s'inspirer des travaux scientifiques et des pratiques en vigueur mais elle devra se baser sur les spécificités wallonnes ; elle tirera profit d'une analyse préliminaire de la littérature. A ce niveau, il faut souligner que la liste des documents mentionnés précédemment n'est pas exhaustive. Cette liste, donnée à titre informatif, présente des options assez défensives de l'avenir énergétique européen, belge ou wallon. En soi, chacune de ces études comporte une gamme de variables réalistes à des horizons définis. Il

conviendra donc, pour cette première composante du projet, d'enrichir les ressources bibliographiques en intégrant non seulement des études prévisionnelles ou prospectives déjà réalisées (portant sur le développement futur de l'offre ou de la demande énergétique, ainsi que sur le développement territorial des activités humaines), mais aussi les travaux relatifs à l'évolution des réseaux énergétiques, cette dimension faisant souvent défaut dans les études publiques. Cet enrichissement bibliographique sera également complété par les informations issues d'entretiens exploratoires auprès d'acteurs du secteur les plus pertinents (gestionnaires de réseaux, planificateurs énergétiques,...) ;

- L'élaboration et la présentation détaillée d'un scénario tendanciel élaboré sur la base des tendances observées en Wallonie en considérant qu'aucune nouvelle mesure n'est prise. Il s'agit donc d'un scénario « au fil de l'eau ». Ce scénario revêt une double importance : il est le point de départ d'une analyse prospective ayant pour but de définir les objectifs et les orientations du schéma prospectif ultérieur et il sert de référence pour les scénarios alternatifs ;

- La construction du scénario tendanciel s'appuiera sur une base de données prospective ainsi que sur l'analyse du système d'articulations des « variables » pertinentes. Cette analyse peut recourir à toute méthode appropriée. Les « variables », tout comme les articulations, seront examinées du point de vue de leur intérêt stratégique. Chaque variable fera l'objet d'un examen précis et documenté, par exemple, sous la forme de fiches descriptives présentant l'état de la variable ainsi que son évolution passée ;

- L'élaboration et la présentation détaillée d'au moins trois scénarios intégrés alternatifs, en suivant les mêmes principes que ceux explicités pour le scénario tendanciel. Les scénarios proposés seront développés suivant divers ensembles de variables susceptibles d'affecter ceux-ci à l'avenir.

- La mise en récit des différents scénarios et cheminements afférents ;

- L'examen critique des implications, des coûts, des opportunités et des risques portés par les différents scénarios. Les scénarios seront également évalués en termes de faisabilité économique et de gestion.

- Après identification des options futures préférables, l'élaboration d'un plan stratégique afin d'assurer la concrétisation de ces dernières en identifiant non seulement les obstacles et les difficultés stratégiques à surmonter (que ces éléments renvoient à des « variables » ou à des acteurs), mais également les points d'appui et leviers pour la mise en œuvre de ce plan. Ce plan stratégique sera élaboré et présenté sur la base des résultats relatifs aux points précédents. Il devra permettre, dans le prolongement du présent marché, l'élaboration de dispositifs originaux et de mesures concrètes permettant d'opérationnaliser ce plan stratégique ;

- La conception, en partenariat avec les parties prenantes au projet, d'un dispositif de communication et de valorisation originale des analyses menées et de leurs résultats, notamment les scénarios élaborés dans le cadre de la recherche. Ce dispositif tirera parti des technologies modernes de communication et visera une cible plus large que la seule communauté scientifique à savoir également les

décideurs politiques et la société civile. Il devra se concevoir comme un vecteur de mobilisation et d'innovations socio-politiques.

Direction des Données et Indicateurs

1) Infra-Communal : Dépliant imprimé par commune (2016-2019)

Il s'agit d'un projet visant à produire une fiche reprenant les principales statistiques pour chaque commune wallonne. Ce projet est le résultat de la centralisation des données (publiques) disponibles par commune. Après avoir mené un projet-pilote sur une vingtaine de communes, ce dépliant sera envoyé aux communes en une 50aine d'exemplaires accompagnés d'un « prêt-à-imprimer ». Le document prévoit notamment de produire des cartes par quartier. Le projet comportera une première phase pilote en 2016 pour valider non seulement les données utiles mais également le design. Ensuite, le dispositif sera étendu à l'ensemble des communes de Wallonie.

2) Tableau de bord de la santé (récurrent)

Réalisation d'un tableau de bord complet sur la santé en Wallonie, qui sera valorisé sous format papier et électronique.

3) Comptes de l'emploi wallon (récurrent)

Ce projet consiste en l'élaboration des comptes de l'emploi wallon en la fourniture, à partir de ceux-ci, d'indicateurs et d'analyses du marché du travail en Wallonie. Les comptes de l'emploi constituent un système de statistiques intégrées et cohérentes dans le domaine du marché du travail. Les données de base sont saisies au niveau territorial le plus fin possible, à savoir le niveau communal. Les comptes de l'emploi comprennent deux volets : un volet offre de travail (des travailleurs), et un volet demande de travail (des entreprises).

4) WalStat (récurrent)

WalStat est le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie. L'objectif poursuivi est de rassembler, dans un même endroit, des indicateurs clés au niveau local sur la Wallonie. L'internaute y trouvera des chiffres clés classés par thématique et sera également réorienté vers les sites web des différentes institutions partenaires. Walstat vise à offrir un outil de monitoring local permettant de suivre et de comparer l'évolution des chiffres et des phénomènes qu'ils reflètent dans le temps et dans l'espace.

5) Indicateur synthétique Gouvernance – indic. complémentaire PIB (2016)

Il s'agit de concevoir et calculer un indicateur synthétique Gouvernance pour la Wallonie. Le projet s'inscrit dans le programme général des indicateurs complémentaire au PIB. Dans sa proposition (WP n°10), l'IWEPS préconise un système intégré de huit indicateurs synthétiques régionaux complémentaires au PIB, trois indicateurs pour les trois piliers classiques du développement durable, trois pour les interfaces, un indicateur pour la gouvernance et un pour le bien-être. 2016 verra la première version de l'indicateur qui sera ensuite mis en production de manière récurrente.

6) Relais sociaux Urbains (récurrent)

Ce projet vise à mettre en place une collecte harmonisée et une analyse des données produites par les services partenaires des Relais sociaux urbains (RSU) de Wallonie. En partenariat avec les Relais sociaux Urbains de Wallonie et l'AVIQ, un formulaire de collecte de données harmonisée au niveau wallon a été créé et révisé afin d'avoir une vue d'ensemble tant du travail mené par les RSU en Wallonie que des utilisateurs des services coordonnés par les RSU. La porte d'entrée a été l'offre de services. L'analyse vise à apporter un éclairage sur la grande précarité sur les territoires concernés, sans avoir la prétention de l'exhaustivité. Elle contribue également à apporter un éclairage sur l'application des mesures de « lutte » contre la précarité et dans la mesure du possible sur le développement des partenariats publics/privés au sein des grandes villes wallonnes dans ce domaine. Le projet contribue à harmoniser les variables reprises dans les rapports d'activités produits par chacun des Relais sociaux urbains à destination de l'administration wallonne via leur Conseil d'Administration, et par la même occasion à remplir leur mission d'observatoire de la précarité dévolue par décret.

7) Chiffres-clefs (récurrent)

Rédaction d'un recueil annuel présentant les principaux indicateurs permettant d'éclairer la situation de la Wallonie dans ses axes territoriaux, démographiques, économiques et sociaux.

8) Mobilité

Dans le cadre de l'Observatoire wallon de la mobilité, l'IWEPS déploie trois axes de recherches complémentaires.

Le premier consiste à étudier les comportements de mobilité à travers deux projets MOBWAL et GPSWAL. Le projet MOBWAL repose sur la réalisation d'une enquête

récurrente sur les stratégies/comportements de mobilité des wallons visant à obtenir des informations concernant les déterminants socio-économiques des déplacements, les pratiques régulières et les stratégies de déplacements au sein du ménage, les motivations des choix d'utilisation de certains moyens de transport et les opinions en matière de mobilité. Le projet GPSWAL quant à lui repose sur un suivi des déplacements d'individus par GPS afin d'obtenir, de manière chronologique, arrêt par arrêt, les motifs et les modes de déplacements. Il s'agit de récolter des informations objectives et exhaustives (tous les déplacements géo-référencés et étiquetés par les répondants) durant une période déterminée (1 semaine).

Le deuxième axe vise à mieux rendre compte de l'accessibilité des lieux. L'objectif du projet est de développer un outil cartographique dynamique permettant de mesurer l'accessibilité géographique de tout lieu du territoire wallon selon différents moyens de transport. Sur base de l'introduction des coordonnées géographiques des lieux investigués, l'outil doit permettre la production d'informations géographiques pour chaque point du territoire wallon et le temps (et/ou la distance) nécessaire pour accéder à ces lieux. Pour un temps (et/ou distance) d'accessibilité déterminé à un lieu, l'outil permettra la définition d'une zone d'accessibilité autour de ce lieu. Cette zone d'accessibilité peut alors être caractérisée, notamment par la population qui l'habite. Ce projet offre de grandes potentialités pour l'analyse de la localisation des services et équipements, leur aire d'influence théorique et la comparaison entre l'offre et la demande territorialisée.

Enfin, le troisième axe vise à établir un diagnostic de la mobilité en Wallonie. Il s'agit de rassembler des données, de concevoir des indicateurs, d'améliorer ou de créer des statistiques régionales et de développer des capacités de prévision en matière de transport et de mobilité.

Direction de la Recherche et de l'Evaluation

1) Participation à l'étude qualitative sur les personnes en fin de droit aux allocations d'insertion (2015 – 2017)

L'IWEPS est membre de l'Observatoire wallon de l'emploi. La Ministre wallonne de l'emploi, a sollicité l'Observatoire wallon de l'emploi afin de disposer d'éléments d'analyse des réformes fédérales des allocations d'insertion. En tant que membre de cet Observatoire, l'IWEPS contribuera tout comme le Forem à cette étude.

2) La fonction publique : Tableau de bord et satisfaction des usagers (récurrent)

Pour répondre à une demande du gouvernement wallon de 2008 de pouvoir disposer d'une analyse des informations relatives à l'emploi public dans l'administration wallonne, en avril 2009, l'IWEPS a publié un premier tableau de bord statistique de l'emploi public en Wallonie. Ce tableau de bord s'inscrit dans un ensemble de travaux sur la fonction publique entrepris à l'IWEPS. Les données analysées dans le tableau sont relatives essentiellement à l'emploi, caractérisé de différentes manières (par institution, par niveau, par type de qualification, par sexe, par âge, ...). L'IWEPS a cependant reçu en 2010 des informations complémentaires sur les métiers, le recours aux transports publics et les coûts salariaux bruts. Ceci a permis d'élargir le spectre des analyses descriptives proposées et d'enrichir la publication de nouveaux tableaux et graphiques. Faisant suite aux éditions de 2009 et 2010, le troisième tableau de bord de l'emploi public publié en 2015 élargit son champ d'observation. D'une part, le périmètre des institutions régionales s'est étendu : il comprend, au-delà de l'administration centrale (Service public de Wallonie), vingt OIP et autres organismes, soit cinq de plus que dans les éditions précédentes. D'autre part, il couvre une partie des institutions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, comprenant le Ministère de la FWB et cinq OIP. Le parti pris méthodologique de la troisième édition est de mettre en lumière quelques aspects structurels de l'emploi public tels que la contractualisation, la qualification, la féminisation, la carrière, et l'aménagement du travail. A cet effet, trois faisceaux d'indicateurs ont été construits. Le premier faisceau d'indicateurs se concentre sur les personnes ; son objectif est de donner une photographie la plus fidèle possible du profil sociodémographique des travailleurs occupés dans les services publics régionaux. Le deuxième se focalise sur les dimensions structurantes de l'emploi - statut juridique, qualification, position hiérarchique, métier - et rend compte de la diversité des emplois au sein de la fonction publique régionale. Enfin, le troisième apporte un éclairage sur quelques aspects liés à l'occupation d'un emploi au sein d'un organisme public, en particulier, la carrière, le volume et l'aménagement du temps de travail, et le salaire. Par ailleurs, l'approche comparative mobilisée dans cette étude – notamment entre le SPW ou le MFWB d'un côté, les OIP de l'autre, ou entre les institutions régionales et les institutions de la FWB - permet d'affiner les constats et de mettre en perspective à la

fois des ressemblances et des singularités. De même, l'observation de l'évolution des pratiques au cours du temps (uniquement pour les institutions wallonnes) permet d'entrevoir certaines évolutions futures.

Moyennant l'obtention de données ad hoc, le chemin vers une analyse complète du secteur public sera poursuivi avec un volet relatif à la formation des fonctionnaires et en envisageant des analyses longitudinales, en particulier sur la question des carrières et des transitions public-privé.

Parallèlement un baromètre de la satisfaction des usagers des services publics est en cours de développement s'appuyant sur une méthodologie innovante permettant de dépasser les écueils de nombreuses enquêtes de satisfaction et d'en faire de véritables outils d'aide à la décision dans l'optique d'améliorer la satisfaction des usagers des services publics. Cette méthodologie, basée sur l'analyse de données d'enquête suivant le modèle tétraclasse, permet non seulement d'évaluer l'intensité de la satisfaction/insatisfaction, mais de déterminer de manière directe les actions correctrices à entreprendre. De plus, l'aspect barométrique permet d'évaluer dans quelle mesure les changements apportés ont un effet sur la satisfaction.

3) Indicateurs complémentaires au PIB (récurrent)

Sous la législature 2009-2014, le Gouvernement wallon a inscrit dans sa Déclaration de Politique Régionale et dans son plan d'actions prioritaires, le Plan Marshall 2.Vert, une action spécifique relative au développement d'indicateurs complémentaires au PIB. Il a chargé l'IWEPS de calculer cinq indicateurs phares, afin de guider et d'évaluer l'action du Gouvernement en complément du PIB:

1. Un indice de situation sociale (ISS) qui s'appuie sur deux indicateurs : un indicateur d'état de la société (capital social et humain) et un indicateur d'état des déséquilibres et des inégalités socio-économiques ;
2. Un indice de bien-être (IBE) qui s'appuie sur le cadre méthodologique développé par l'IWEPS ;
3. L'empreinte écologique et la biocapacité (EE), qui seront calculés suivant les standardisations reconnues au niveau international mais utilisant des données nationales ou régionales plus précises ;
4. Un indice de situation environnementale (ISE) qui s'appuie sur deux indicateurs : un indicateur d'état des composantes de l'environnement et un indicateur de l'impact sur la santé humaine de l'état des composantes de l'environnement ;
5. Un indicateur sur le capital économique.

Par ailleurs, le Gouvernement invite l'IWEPS à mettre en œuvre un système intégré d'indicateurs synthétiques composites reprenant les cinq indicateurs phares

mentionnés ci-avant, un indicateur relatif à la gouvernance et un indicateur relatif aux pressions sociales et économiques sur l'environnement.

Conformément à la mission qui lui a été confiée, l'IWEPS a présenté en mai 2014 les développements et les résultats de trois premiers exercices d'indicateurs complémentaires au PIB : l'Indice de Situation Sociale de la Wallonie (ISS), l'Indice des conditions de Bien-être en Wallonie (ICBE) et l'empreinte écologique et la biocapacité de la Wallonie.

L'ISS permet, d'une part, l'évaluation de l'état de la situation sociale et des déséquilibres et inégalités socio-économiques en Wallonie ; d'autre part, sa comparaison dans le temps, de 2002 à 2012. L'évolution annuelle de l'indice fournit un signal propre à attirer l'attention du grand public et des utilisateurs tandis que les évolutions de ses composantes permettent d'identifier les éléments qui expliquent la tendance générale.

L'ICBE propose une mesure de la qualité de l'environnement de vie, au sens large, dans lequel évoluent les individus, générateur de conditions plus ou moins favorables à l'émergence d'un état de bien-être individuel et collectif. Il est calculé pour la Wallonie et pour chacune des 262 communes wallonnes sur la base des données disponibles en 2014.

L'empreinte écologique informe de façon synthétique sur certaines pressions exercées sur le capital naturel par un individu ou un groupe en fonction de son mode de consommation et de production. Le premier exercice de calcul de cet indicateur a porté sur les années de 2002 à 2012 et a cherché à introduire les données les plus précises pour la Wallonie.

En juillet 2014, le nouveau Gouvernement wallon a également inscrit dans sa Déclaration de Politique Régionale une action spécifique visant à « évaluer annuellement les politiques publiques menées et l'état de la Wallonie sur base d'indicateurs de développement humain et social complémentaires au PIB, en s'appuyant sur le travail réalisé par l'IWEPS durant la précédente législature » (DPR Wallonie 2014-2019, Oser, Innover, Rassembler, p.93).

Le nouvel exercice 2015 a été l'occasion, pour l'IWEPS, d'affiner la méthodologie et de mettre en lumière de nouveaux résultats pour l'ISS et l'ICBE.

Pendant les années 2016-2019, l'IWEPS continuera son travail sur les nouveaux indicateurs et les mises à jour et améliorations des indicateurs existants afin d'aboutir à un système intégré et cohérent d'indicateurs aptes à dresser un état des lieux du progrès sociétal en Wallonie.

Une première évaluation de ces démarches sera effectuée afin de pouvoir apprécier le caractère comparatif et la capacité de construire des longues séries de données. Sur base de cette évaluation, des propositions concrètes d'aménagement et/ou de renforcement seront proposées.

4) Programme d'encadrement et d'évaluation du Plan de Lutte Contre la Pauvreté – PLCP (2015-2019)

Une demande d'évaluation indépendante du PLCP a été adressée à l'IWEPS. L'Institut a ainsi établi un programme d'encadrement et d'évaluation du plan comprenant trois axes : (1) le suivi d'indicateurs de contexte ; (2) des études sur la pauvreté ; (3) quatre évaluations de dispositifs spécifiques du PLCP.

Les indicateurs de contexte comporteront des indicateurs de pauvreté monétaire, des indicateurs de déprivation matérielle et des indicateurs de « coût » du logement.

Différentes études ayant trait à la pauvreté seront menées à commencer par l'analyse des différents indicateurs susmentionnés. Vu le risque accru de précarisation, une attention particulière sera portée aux familles monoparentales.

L'IWEPS questionnera également la problématique du genre en interrogeant les niveaux d'analyse (individu vs ménage) et en proposant des statistiques sexuées et des indicateurs de genre susceptibles d'identifier la vulnérabilité des femmes et des hommes face à la précarité (voir objectif stratégique du Plan Gender).

La précarité des indépendants sera investiguée à travers une analyse longitudinale des trajectoires permettant de voir qui devient (de manière durable ou non) indépendant et qui quitte ce statut. Cette analyse permettra de comprendre en quoi l'entrepreneuriat correspond plutôt à de l'autocréation d'emploi ou à des passages entre différentes catégories de travailleurs.

Par ailleurs, une approche longitudinale sera également adoptée pour étudier d'autres populations spécifiquement vulnérables face au risque de pauvreté, comme les personnes en fin de droits d'allocations d'insertion.

La prise en charge de la grande précarité et du sans-abrisme est étudiée via les travaux menés conjointement avec les relais sociaux (voir projet 6 de la Direction Données et Indicateurs).

Enfin, une recherche prospective a été lancée pour analyser les différents futurs possibles pour la pauvreté en Wallonie à l'horizon 2030-2040.

Concernant l'évaluation de dispositifs spécifiques du PLCP, quatre évaluations seront menées. Elles concerneraient: la sécurisation du paiement des loyers, les primes et les prêts énergies, les invendus alimentaires et les maisons médicales. Les travaux se concentreront sur les effets de ces mesures et la compréhension des mécanismes qui conduisent à ces effets. Une approche participative est privilégiée pour aboutir à des recommandations utiles à la prise de décision.

5) Plan Marshall 4.0 – Programme d'évaluation (2015-2019)

A l'instar du Premier Plan Marshall et du Plan Marshall 2.vert, le Gouvernement wallon a confié à l'IWEPS la tâche de réaliser une évaluation indépendante du PM4.0.

Le programme d'évaluation reprend sept analyses évaluatives et une analyse macro-économique du contexte du Plan.

Les analyses évaluatives viseront à analyser l'impact sur le développement économique :

- de la mise à disposition de terrains équipés
- de la politique des pôles de compétitivité
- de la valorisation des résultats de la recherche dans l'industrie
- du développement de l'entrepreneuriat
- du développement du secteur numérique
- des mesures d'efficacité énergétique du bâti
- des mesures relatives à l'alternance

On entend par impact sur le développement économique, soit l'impact sur l'objectif spécifique, soit sur la croissance des entreprises, soit sur le développement économique en général en fonction de la faisabilité des analyses et de la disponibilité des données.

Les analyses évaluatives mobiliseront des méthodologies tant quantitatives que qualitatives. Pour chaque analyse évaluative identifiée, des indicateurs de résultat seront confirmés pour avril 2016 après déclinaison précise de la question évaluative, détermination du champ couvert, de la méthodologie et des données à collecter.

Il s'agit, à travers ce programme d'évaluation, d'identifier et de vérifier si les dispositifs mis en œuvre par le Plan contribuent à la réalisation de l'objectif général et des objectifs spécifiques retenus dans la logique d'intervention.

Outre l'estimation des effets attendus des mesures du Plan dans le cadre du programme d'évaluation, l'IWEPS propose de produire annuellement un tableau de bord d'indicateurs permettant la contextualisation du Plan. Ce tableau de bord d'indicateurs de contexte permettra de suivre l'évolution de la situation socio-économique en Wallonie sur la durée du PM4.0 sans pour autant tisser des liens de causalité entre des dispositifs particuliers et des variations au niveau macroéconomique.

6) Conception et mise en place d'un système d'information relatif à la politique wallonne des pôles de compétitivité SI-POLES (2015 -...)

Le projet vise à concevoir et mettre en place un système d'information relatif à la politique wallonne des pôles de compétitivité (en abrégé, SI-POLES); soit un ensemble organisé et intégré de ressources (données, documents, procédures, logiciels, ressources humaines, etc.) permettant d'acquérir, de stocker, de traiter et de communiquer des informations dans une optique de pilotage stratégique de la politique wallonne des pôles de compétitivité (orientation stratégique, suivi et évaluation).

Le SI-POLES constitue un outil nécessaire à l'IWEPS dans l'exécution de ses missions d'élaboration de statistiques et d'évaluation ; missions pour lesquelles l'IWEPS doit disposer et pouvoir mettre en relation des informations et des données en provenance notamment de diverses administrations fonctionnelles et des pôles de compétitivité eux-mêmes. Plus généralement, le SI-POLES peut s'avérer utile à tout acteur impliqué dans le pilotage stratégique de la politique des pôles de compétitivité. L'IWEPS interagit avec ces autres utilisateurs potentiels, via à un groupe de travail (en abrégé, GT SI-POLES)⁴, en vue de mettre au point un système qui réponde également, autant que possible, à leurs besoins propres. Ce faisant, l'IWEPS mène le projet SI-POLES, conformément aux attentes formulées en novembre 2014 par le Ministre en charge de la coordination de la politique⁵.

Outre une phase préparatoire, à ce jour achevée, le projet SI-POLES s'articule en trois phases génériques : conception, mise en place et développement du SI-POLES.

Les phases de conception et de mise en place, intrinsèquement liées, portent sur des choix d'ordre conceptuel (exploitations attendues du système, informations et données à y inclure, etc.), fonctionnel (sources de données, protocoles et formats d'échange, etc.) et technique (dispositifs de transmission et de stockage d'information, dispositifs de sécurité, etc.). A l'issue des phases de conception et de mise en place, soit d'ici la fin de l'année 2016, le projet SI-POLES se concrétisera par

⁴ A la demande du Ministre Marcourt, les institutions intégrées par l'IWEPS au sein du SI-POLES, outre le Cabinet du Ministre Marcourt et la Direction des Réseaux d'entreprises (SPW-DGO6) sont : le SPW-DGO6-Direction de la Politique économique ; le SPW-Secrétariat général-Cellule des Stratégies transversales ; l'AEI ; la SOGEPa ; le Jury international des pôles ; la coordination inter-pôles (assurée par l'Union Wallonne des Entreprises) et les pôles (Biowin, Greenwin, Logistics in Wallonia, Mecatech, Skywin et Wagralim).

⁵ Faisant suite à l'évaluation de la politique des pôles de compétitivité dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert, en octobre 2014, une décision du Gouvernement wallon induit l'implication de l'IWEPS dans un processus d'évaluation continue de la politique des pôles de compétitivité. En exécution de cette décision, en novembre 2014, le Ministre Marcourt, en charge de la coordination de la politique des pôles de compétitivité, confie à l'IWEPS la mission de concevoir et de mettre en place un système d'information relatif à la politique wallonne des pôles de compétitivité, en étroite collaboration avec les principales parties prenantes de la politique

- Une base de données relationnelle, que l'IWEPS exploitera dans le cadre de ses missions de statistique, d'évaluation ou d'anticipation ;
- Un portail internet, point d'entrée vers l'ensemble des agrégats et indicateurs nécessaires au pilotage stratégique de la politique, réservé aux institutions identifiées comme « utilisatrices », soit à ce stade les institutions membres du GT SI-POLES ;
- Un vadémécum des principes généraux et modalités pratiques de collecte des données alimentant le SI-POLES, à l'attention des institutions identifiées comme « productrices », soit les administrations fonctionnelles et les pôles de compétitivité eux-mêmes.

Quant à la phase de développement, elle porte, d'une part, sur le processus continu d'amélioration et la pérennisation de l'outil SI-POLES (vadémécum, base de données et portail) et, d'autre part, sur les premières exploitations du SI-POLES que l'IWEPS réalisera dans le cadre de ses missions de statistiques, d'évaluation ou d'anticipation. Sur ce second aspect, l'outil SI-POLES sera mobilisé pour réaliser l'analyse évaluative relative à la politique des pôles de compétitivité dans le cadre du programme d'évaluation du Plan Marshall 4.0.

7) Baromètre social de la Wallonie (récurrent)

Le Baromètre social de la Wallonie est une enquête de grande envergure réalisée depuis plusieurs années par l'IWEPS auprès des citoyens en Wallonie. Cette enquête récurrente interroge les citoyens wallons sur toute une série de thématiques et est destinée à suivre l'évolution du sentiment d'appartenance wallon, des composantes du capital social, des représentations et attitudes politiques des personnes résidant en Wallonie.

Il existe 4 bases de données d'enquêtes « Baromètre social de la Wallonie » qui ont été réalisées par l'IWEPS :

- Identité et capital social 2003 sur un échantillon de 2527 individus
- Identité et capital social 2007 sur un échantillon de 1236 individus
- Baromètre social de la Wallonie 2012/2013 sur un échantillon de 1298 individus
- Baromètre social de la Wallonie 2014 sur un échantillon de 1246 individus

Chacune de ces enquêtes comprend un noyau de questions identiques dans les différentes vagues et qui permettent d'évaluer l'évolution des attitudes des Wallons au cours des 4 années d'observation.

Le BSW associe des éléments de mesure de caractéristiques sociologiques de la population wallonne avec des éléments portant sur les attitudes et les perceptions des citoyens dans différents domaines, mais aussi des éléments d'évaluation par les

citoyens des politiques régionales wallonnes comme par exemple le Plan Marshall 2.Vert.

L'intérêt du Baromètre réside également dans son caractère récurrent, qui permet d'observer les réelles évolutions et changements qui s'opèrent au sein de la Wallonie à partir de comparaisons dans le temps.

L'IWEPS entend donc poursuivre la récolte de données sur ces thématiques, mais aussi développer, environ tous les cinq ans, des modules spécifiques en lien avec ses missions et ses principales thématiques de travail en tant qu'institut de recherche.

En 2016, la thématique qui a été privilégiée concerne les discriminations. En effet, le module spécial de la nouvelle vague de l'enquête BSW qui sera réalisée en 2016 (travail de terrain) est dédié au phénomène des discriminations qui touchent différentes composantes de la population wallonne. Ce sont les représentations et perceptions des citoyens à l'égard de certains groupes qui seront questionnées mais aussi l'appréciation, par les citoyens, des politiques mises en œuvre en lien avec les formes de discriminations analysées.

Deux grandes formes de discrimination seront envisagées : la discrimination raciale et la discrimination liée au sexe. La discrimination liée au handicap et à l'âge seront également abordées dans le cadre de l'enquête, dans une moindre mesure. Le choix de ces différents critères de discrimination s'inscrit dans le cadre de la déclaration de politique régionale du Gouvernement wallon et du programme de travail de l'IWEPS.

Cette nouvelle enquête constituera un véritable outil de travail pour les chercheurs en interne, mais également un outil d'aide à la décision pour la Wallonie.

8) Jeunes de 18 à 30 ans dans l'impasse ? Résignation et débrouille en situation de précarité (Janvier 2015 - Juin 2016)

Il s'agit d'une recherche-action auprès de groupes de jeunes de 18-30 ans dans 12 communes pilotes en Wallonie⁶ qui, suivant une démarche herméneutique de ce groupe d'âge, s'interroge par rapport à leur place en tant qu'acteur dans la société et leur capacité de se prendre en charge (ou non).

Reposant sur une méthodologie qualitative participative et innovante, ainsi que sur une rigoureuse articulation avec d'autres études scientifiques, les analyses qualitatives approfondies portent sur le vécu, la perception et les logiques d'action choisies par des jeunes (18-29 ans) qui vivent des difficultés d'insertion sociale tels que précarité, désaffiliation, décrochages de différents types. A partir d'une méthode

⁶ Braine L'Alleud, Charleroi, Comblain-au-Pont, Durbuy, Herstal, Marche-en-Famenne, Marchin, Mons, Nivelles, Seneffe, St Hubert, Sprimont Ces 12 communes sont largement représentatives du panel des communes wallonnes.

biographique et des entretiens collectifs, il s'agit donc d'analyser avec les jeunes leur parcours, leurs trajectoires de vie, leur situation familiale et socio-économique, leurs logiques d'action par rapport au vécu de la pauvreté. Il s'agit aussi de mieux comprendre la violence qui fait partie de la vie de tous ces jeunes, des choix extrêmes comme les départs en Syrie pour certains ou encore la montée des idées d'extrême droite inquiétante dans certaines communes plus rurales.

Au terme du travail avec une vingtaine de groupes de jeunes, une typologie sera proposée des pratiques et des vécus des jeunes ainsi que des recommandations à l'adresse des pouvoirs publics.